

Conseil de gestion du 26 mars 2024

Délibération n°2024-003

Approbation du programme d'actions 2024

- VU le code de l'environnement et notamment ses articles L 334-3 et suivants et R 334-31 et suivants ;
- VU le décret n°2019-1580 du 31 décembre 2019 relatif à l'Office français de la biodiversité ;
- VU le décret n°2011-1269 du 11 octobre 2011 portant création du Parc naturel marin du golfe du Lion ;
- VU l'arrêté conjoint en vigueur du préfet maritime de Méditerranée et du préfet des Pyrénées-Orientales n° 059/2024 du 26 mars 2024, portant désignation des membres du conseil de gestion du Parc naturel marin du golfe du Lion ;
- VU la délibération 2022-02 du 07 janvier 2022 approuvant la modification du règlement intérieur du Parc naturel marin du golfe du Lion ;
- VU la délibération du 10 octobre 2014 adoptant le plan de gestion du Parc naturel marin du golfe du Lion ;

CONSIDERANT que le quorum est atteint et que le conseil de gestion peut valablement délibérer ;

CONSIDERANT la proposition du programme d'actions 2024 ;

Article 1

Le conseil de gestion du Parc naturel marin du golfe du Lion adopte à la majorité le programme d'actions 2024 du Parc naturel marin du golfe du Lion, sans modification.

Parc naturel marin du golfe du Lion

Bureau du 28 février 2024

Article 2

Le Directeur de l'Office français de la biodiversité est chargé de l'application de la présente délibération.

Article 3

La présente délibération sera publiée sur le site internet de l'OFB.

Serge PALLARES



Président du conseil de gestion



Programme d'actions 2024

Sommaire

Préambule 3

Axe stratégique 1 4
Progresser dans la protection des habitats
et des espèces

Axe stratégique 2 11
Protéger et valoriser le patrimoine culturel
maritime

Axe stratégique 3 14
Réduire les pollutions et améliorer la qualité
du milieu

Axe stratégique 4 17
Accompagner le territoire sur les enjeux de
gestion et de développement durable de l'es-
pace littoral et marin

Préambule

Le Parc naturel marin du golfe du Lion entre dans la 10^{ème} année de mise en œuvre de son plan de gestion. Dans le cadre de son déploiement, le programme d'actions est construit à partir de projets pluriannuels déjà engagés complété de nouveaux projets. Ils concernent des actions annuelles ou récurrentes comme les divers suivis.

1. Présentation du budget alloué et de l'effectif de l'équipe Parc

Le budget prévisionnel pour 2024 qui reprend l'ensemble des actions présentées ci-dessous est estimé à ce stade à environ 1 555 000 €, équivalent à celui de l'année précédente. La notification de crédit définie par l'OFB et ventilée en trois enveloppes (investissement, fonctionnement et intervention), qui a été attribuée au Parc, est exactement de 1 293 656,44 € (autorisation d'engagement). Compte tenu des ajustements qui s'imposeront au cours de l'année (finalisation de partenariat, ajustement des prestations, délais administratifs d'engagement des marchés publics...) ce budget n'est pas un obstacle à la réalisation du programme proposé. Deux personnes en apprentissage ont été recrutées en fin d'année 2023, la première pour venir en renfort auprès de la chargée de mission Communication et la seconde pour palier au départ à la retraite de Victoria Magenti, le poste sur le patrimoine culturel maritime n'ayant pas été renouvelé. Trois CDD ont été obtenus sur les missions suivantes : 1/ Le déploiement de la communication et la sensibilisation à la mise en place de la nouvelle réglementation sur la pêche de loisir et pour une durée de 16 mois. 2/ La mise en œuvre du projet européen Life « Espèces Marines Mobiles » piloté par l'OFB qui a pour objectif de mettre en place des actions de sensibilisation pour limiter le dérangement et les captures accidentelles des principales espèces telles que les oiseaux marins, les requins/raies, les cétacés et les tortues, sur une durée de 3 ans. 3/ Un soutien aux chargées de missions « Usages de loisir » et « Qualité de l'eau » pour développer l'information auprès des plaisanciers sur différents sujets (ZMEL, carénage, gestion des eaux grises et noires, etc.) et de renforcer le lien avec les gestionnaires de port, sur 6 mois

Un agent de terrain rejoindra le service Opérations en mars en remplacement du départ d'un autre agent. Plusieurs stages sont prévus afin d'aider l'équipe ingénierie à explorer différents sujets ou à venir en appui aux chargés de mission. Le premier concerne la valorisation de la démarche « Ambition Littoral », le second sera consacré à réaliser une campagne d'information sur l'impact des crèmes solaires sur le milieu marin et le dernier s'attachera à l'identification des impacts positifs et négatifs de la plongée sur les différentes composantes du système socio-écologique du Parc. Comme en 2023, deux ESC (engagé(e) service civique) seront affectés à la communication et à l'accompagnement de la modification de la ZMEL du Parc sur le secteur de Sainte-Catherine (baie de Paulilles).

2. La programmation des ressources par axe stratégique

La stratégie d'actions se décline chaque année en projets, regroupés par axe pour caractériser les lignes directrices dans lesquelles le Parc s'engage de manière prioritaire, pour mettre en œuvre son plan de gestion. Depuis 2020, 4 axes ont été identifiés afin de répondre plus directement aux besoins de progrès sur la protection, la préservation et la valorisation du patrimoine naturel, la réduction des pollutions et l'accompagnement des acteurs vers une gestion durable des ressources. Pour chaque axe sont synthétisés les montants financiers prévisionnels globalisés des actions et le temps de personnel dédié. Le temps en personnel n'est pas distingué entre chargés de missions et agents de terrain mais peut varier de manière importante selon le type d'action et de son choix de mise en œuvre.




Axe stratégique 1

Progresser dans la protection des habitats et des espèces

Tout comme en milieu terrestre, la biodiversité marine est menacée et l'état de santé de ses habitats est globalement inquiétant. Néanmoins, la capacité des milieux marins à se rétablir dès lors que progresse la protection est démontrée et, s'il faut le rappeler, c'est le rôle fondamental d'une aire marine protégée. Beaucoup d'efforts cependant restent à consacrer à la connaissance,

indispensable pour orienter et évaluer l'efficacité des mesures de gestion. Agir sur la réduction des pressions diverses passera d'une part par le dialogue et l'exposé des enjeux auprès des acteurs et d'autre part sur la mobilisation du grand public par des actions pédagogiques et de communication adaptées.

€	440 500		1300 j. /agent
	28 %		40 %

4

■ Projet 1 - Etude et suivi de la mégafaune

Le suivi des populations de cétacés sera poursuivi et comporte, depuis 2022, une campagne d'observation en mer par trimestre. Un marché pour l'affrètement d'un navire sera, de nouveau, lancé pour compléter l'échantillonnage de la partie la plus au large, au-delà de 20 MN (40 % du Parc).

Ces campagnes permettent également de capitaliser des connaissances sur les autres compartiments de la mégafaune marine (oiseaux, tortues, grands poissons pélagiques), les activités anthropiques et les macrodéchets.

Un partenariat avec le Groupe Ornithologique du Roussillon sera établi pour améliorer nos compétences dans la reconnaissance des oiseaux.

Des réflexions seront engagées afin d'élaborer des indicateurs pour évaluer l'atteinte de nos objectifs pour l'avifaune. En complément, des sorties consacrées à la photo-identification du grand dauphin ainsi que la collaboration avec les professionnels de la découverte du milieu marin labellisés seront poursuivies cette année.



■ Projet 2 - Protection des oiseaux nicheurs

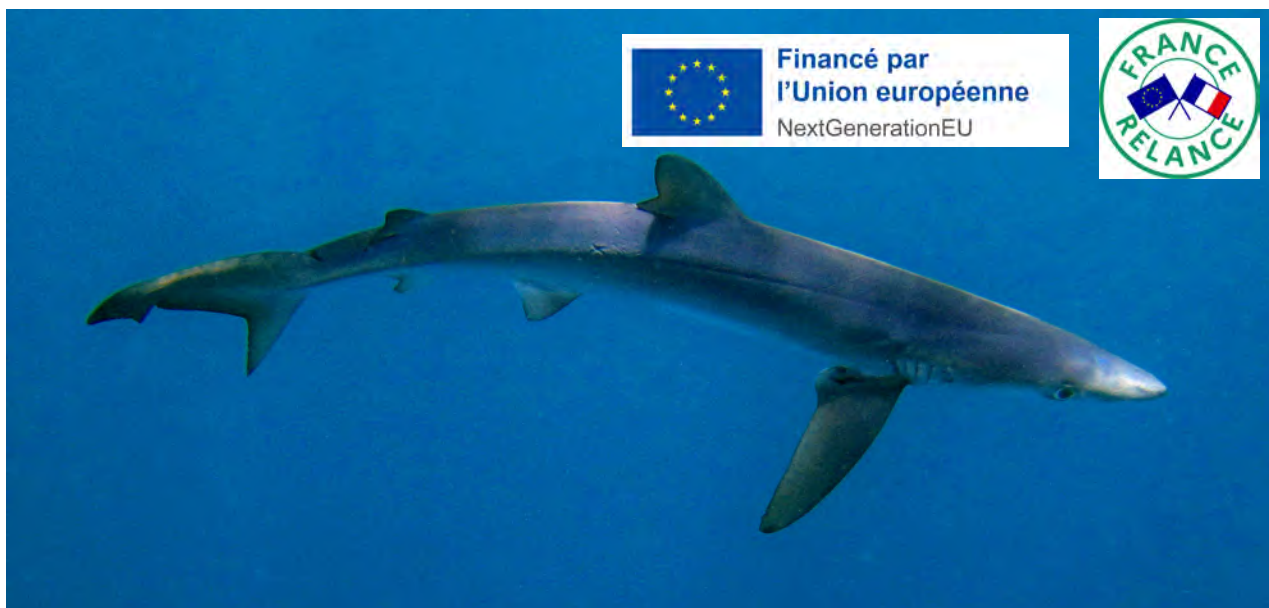
Depuis quatre ans, au printemps et au début de l'été, l'OFB dont le Parc ainsi que de nombreux partenaires, le syndicat mixte RIVAGE, le G.O.R, les agents du littoral de Perpignan Méditerranée Métropole et la commune de Torreilles, se mobilisent et agissent pour favoriser la reproduction de deux espèces protégées dont les populations sont en déclin : la sterne naine et le gravelot à collier interrompu. Ces deux espèces établissent leur nid à même le sable au niveau du haut des plages et elles sont particulièrement sensibles au dérangement. C'est pourquoi leur réinstallation au niveau de la plage du Bourdigou s'est opérée lors du confinement et depuis, à la période propice, des mesures de protection de leur habitat sont mises en place notamment l'interdiction de pénétrer dans la zone de nidification favorable. Afin de veiller au respect de cette zone de quiétude pour les oiseaux et de sensibiliser le public, des patrouilles constituées des différents partenaires seront mises en place et contrôleront régulièrement le site.



■ Projet 3 - Acquisition de connaissances sur le cycle de vie du requin peau bleu

Un partenariat de R&D avec l'IFREMER et le CRILOBE (UPVD) est lancé depuis 2021 afin d'acquérir des connaissances élémentaires sur une espèce d'élastomobranche : le requin peau bleu. En effet, des premiers travaux expérimentaux d'IFREMER ont apportés des éléments laissant penser qu'au sein de la Méditerranée, le golfe du Lion, joue un rôle particulier à certaines étapes clés de leur cycle de vie. Le projet MOUVBLUE étudie les fonctionnalités qu'offrent les habitats du golfe du Lion pour leur reproduction, leur parturition ainsi

que leur nurserie. L'année 2024, tout comme 2023, sera consacrée au déploiement opérationnel de plusieurs campagnes de pêche afin de capturer, marquer, prélever ou équiper un échantillon de la population de requin peau bleu qui fréquente les eaux du Parc naturel marin du golfe du Lion. Ces campagnes mobiliseront principalement les pêcheurs professionnels et guides de pêche en mer qui les ont, notamment, comme captures accidentelles lors de leurs sorties de pêche au thon rouge.



■ **Projet 4 - Évaluation de l'état de conservation des habitats d'intérêt communautaire**

L'évaluation de l'état de conservation des trois habitats côtiers que sont l'herbier de posidonie, le coralligène et la roche infralittorale, ainsi que de l'habitat profond formé par les récifs de coraux, répond aux attentes des deux directives européennes : la Directive Habitat Faune Flore et la Directive Cadre Stratégie pour le Milieu Marin. Préconisée à un rythme de 3 ans, l'évaluation de l'état écologique de la roche infralittorale et du coralligène par l'EBQI (Ecosystem Based Quality Index), effectuée en 2021, sera renouvelée sur l'ensemble des sites. Le Parc sera, pour la quatrième année consécutive, le site pilote d'une étude de recherche et développement en collaboration avec l'UMS Patrimoine Naturel (MNHN) et l'Université de Bordeaux pour la

détection et le suivi des espèces non-indigènes pouvant altérer la biodiversité. Le Parc fera également partie des Aires Marines Sentinelles d'un programme Vigilife de l'Université de Montpellier qui prévoit un suivi à long terme par ADN environnemental des communautés de poissons dans un premier temps. Enfin, un marché sera lancé afin de traiter les données collectées lors de la campagne d'exploration au sein des trois canyons du Parc permettant d'enrichir nos connaissances de la biodiversité de ces milieux profonds. Le partenariat avec l'Observatoire Océanologique de Banyuls-sur-Mer ayant pour objectif de mieux comprendre l'impact des plastiques sur les communautés coralliennes sera poursuivi.

■ **Projet 5 - Suivis des espèces réglementées**

Au vu du déclin de leurs populations, le mérou, le corb et le corail rouge font partie des espèces marines pour lesquelles il a été nécessaire de réglementer la pêche, un moratoire d'interdiction générale de pêche pour les deux poissons et, un arrêté d'interdiction de récolte du corail au-dessus de 50 m de profondeur dans les eaux du Parc. Des suivis de leur état de conservation seront réalisés cette année afin d'évaluer l'effet

de la mise en place de ces réglementations, et de nous éclairer sur leur renouvellement. Les résultats du suivi oursin réalisé par le service opérations au printemps 2023, seront valorisés cette année pour fonder les propositions de gestion qui seront retenues pour la saison 2024-25 (novembre – mars). Durant la saison 2023-24 le seul professionnel qui pêchait n'a finalement pas utilisé sa licence.

■ **Projet 6 - Amélioration des connaissances et caractérisation des faciès morphologiques et sédimentaires des têtes de canyons du Parc**

La connaissance de la morphologie et de la lithologie des fonds marins (sols et sous-sols) est un principe de base indispensable à tous les usagers du domaine maritime, et à toutes les études à vocation environnementale, scientifique ou industrielle. Les têtes de canyons et l'interfluve entre les canyons de Bourcart et de Lacaze-Duthiers se situent dans une zone où peu de travaux de recherche ont été menés, mais dans laquelle l'existence d'habitats remarquables et à très fort enjeux écologiques n'est pas à exclure. Des faciès morphologiques et sédimentaires spécifiques sont localisés à proximité des têtes de canyons du Parc, confirmant l'intérêt écologique et fonctionnel de ces zones au large.

En 2022, le choix d'implanter une ferme commerciale à l'extrémité nord du Parc avait été validé.

Fin 2023, la localisation de la deuxième ferme commerciale a été désignée, au large de Fos

sur Mer, laissant la zone propice désignée dans le Parc disponible pour de futurs projets d'implantation d'éoliennes flottantes. Ces projets industriels confirment l'importance de cette campagne et le besoin de connaissances de ces zones. Financé par « l'Observatoire de l'éolien en mer », le Parc coordonnera en 2024 une campagne (géophysique et sédimentaire) pour couvrir en partie certains manques et besoins (**projet FAMOSA GL**). Cette campagne à la mer, nécessitant des moyens matériels et humains importants, devrait se dérouler au printemps 2024.

Les travaux d'analyses, d'interprétations et de valorisations des données acquises lors de la campagne FAMOSA seront réalisés grâce à un partenariat entre le Parc, le CEFREM (Université de Perpignan) et le LECOB (Observatoire Océanologique de Banyuls) et qui sera financé par « l'Observatoire de l'éolien en mer ». Les résultats seront livrés fin 2025.

■ Projet 7 - Déploiement du cadre de gestion des mouillages écologiques

Conformément à l'orientation de gestion du Parc de favoriser des pratiques nautiques respectueuses de l'environnement marin, la gestion d'une ZMEL dans le périmètre du Parc permet de protéger les habitats, en particulier les herbiers de Posidonie, mais également de renforcer la collaboration engagée avec les usagers de la mer. Cette ZMEL, répartie en quatre secteurs, compte depuis 2022 52 dispositifs d'amarrage.

L'année 2023 est venue conforter l'installation de cette mesure de gestion en poursuivant les efforts initiés, notamment en termes d'information des usagers. Pour 2024 cet effort de sensibilisation sera maintenu. Un travail sera mené spécifiquement avec les capitaineries, relais d'informations indispensables auprès des plaisanciers (grâce à l'embauche d'un CDD de 6 mois) et avec les loueurs de bateaux (via la charte Bateau Bleu). Divers supports de communications seront de nouveau réalisés (affiches, flyers, etc.) en se focalisant cette année sur la communication conjointe avec le Département pour le secteur de Paulilles qui voit arriver une nouvelle ZMEL.

Afin de maximiser une bonne compréhension de la zone, deux agents seront de nouveau recrutés en service civique au printemps. Ces renforts viendront appuyer le service Opérations en exerçant une présence importante sur l'eau, notamment en baie de Paulilles, pour informer et sensibiliser les plaisanciers sur site en kayak.

Cette présence avait été très appréciée ces deux dernières années et avait notamment permis de réaliser des questionnaires concernant la perception des plaisanciers, questionnaires qui seront reconduits cette année. Le suivi de la fréquentation à l'aide de pièges photographiques sera lui aussi reconduit sur les différents secteurs de la ZMEL.

En 2023 deux dispositifs d'amarrage en liège ont été testés sur la ZMEL de « Sainte Catherine », afin de mettre au point des bouées les plus écologiques possibles. Deux nouveaux prototypes seront testés cette année afin d'améliorer leur résistance aux conditions maritimes et de proposer des retours d'expérience aux autres gestionnaires.

En parallèle, le Parc maintiendra son implication dans la stratégie de gestion du mouillage à l'échelle du Parc et de la Méditerranée. Il poursuivra son implication dans l'accompagnement du projet de ZMEL du Département des Pyrénées-Orientales qui connaîtra sa première saison estivale, mais aussi dans les projets de différentes communes comme Port-Vendres et surtout Cerbère qui a initié un projet de ZMEL sur l'anse de Terrimbo.

En partenariat avec le Département, un suivi de l'état de santé dédié aux herbiers présents dans les ZMEL sera aussi testé cette année sur plusieurs sites.

■ Projet 8 - Co-gestion du site mixte Natura 2000 « Embouchure du Tech et grau de la Massane »

Le site Natura 2000 « FR9101493 - Embouchure du Tech et grau de la Massane » s'étend majoritairement sur la commune d'Argelès-sur-Mer. Il est constitué d'une partie continentale (32 %) et d'une partie maritime (68 %) située dans le Parc. Depuis 2019, grâce à un contrat de coopération, une co-gestion de la partie terrestre du site a pu être mise en place avec la commune d'Argelès-sur-Mer. Elle a été renouvelée en 2022 et le second plan d'actions 2022 – 2025 est entré dans sa mise en œuvre. Dans la continuité des axes opérationnels définis précédemment, il est constitué d'actions relevant de l'acquisition de connaissances et de suivis de la biodiversité, de la sauvegarde et de la restauration des habitats et des espèces d'intérêt communautaire, de l'entretien et de la surveillance du site ainsi que de l'information et de la sensibilisation des acteurs du territoire et du grand public.



■ **Projet 9 - Conception et mise en oeuvre d'un plan de contrôle en collaboration avec les services de l'État et les gestionnaires de sites**

En 2023, le Parc marin a mis en oeuvre son sixième plan de surveillance et de contrôle dans la continuité des 5 précédents.

En 2024, les missions de surveillance et de contrôle seront menées sur l'ensemble du territoire dans la limite de nos autorisations de navigation (20 milles nautiques). Cependant, en fonction des enjeux identifiés depuis cinq ans, les efforts seront particulièrement concentrés dans certaines zones et certains domaines comme la pêche des espèces d'intérêt patrimonial ou bénéficiant d'une réglementation spécifique dans le Parc. En 2023, l'étude du Parc sur la fréquentation de la ZMEL a démontré deux aspects sur la connaissance de celle-ci : une bonne connaissance de son fonctionnement de la part des usagers plutôt locaux, et une méconnaissance de ce fonctionnement de la part des usagers vacanciers, propriétaires ou locataires de bateaux, ce qui semble logique et impliquera des contrôles plus ciblés et potentiellement des actions plus abouties envers les usagers connaissant la réglementation mais ne souhaitant pas la respecter.

Parallèlement, la même étude ayant démontré une surfréquentation par rapport à l'habitude des ZMEL hors Sainte-Catherine, les services de

contrôles seront plus présents sur ces zones afin d'expliquer les règles applicables, notamment lors d'événements exceptionnels qui induisent une très forte concentration de bateaux ancrés. De plus, la mise en place de l'arrêté sur la pêche de loisir dans le périmètre du parc induira une forte implication des agents de ce dernier qui iront à la rencontre des pêcheurs pour, notamment, expliquer ou expliciter les mesures désormais applicables. Dans le cadre de la gestion du site mixte Natura 2000 « Embouchure du Tech et grau de la Massane », des missions de surveillance continueront d'être effectuées en coopération avec les services de la mairie d'Argelès-sur-Mer, co-gestionnaire du site. Le Parc continuera également, comme depuis quelques années, à surveiller que la nidification des oiseaux, dans les lieux où il installe des mises en défens avec la collaboration active des communes concernées, se déroule sans dérangement perturbateur. Enfin, une vigilance particulière sera exercée sur le respect des règles de navigation par l'ensemble des usagés dans le périmètre du Parc. En 2024, l'objectif sera de continuer notre collaboration avec les services de surveillance et contrôle spécialisés dans le milieu marin mais aussi, de travailler avec nos collègues de l'OFB spécialisés dans les milieux aquatiques d'eau douce et la biodiversité terrestre.

■ **Projet 10 -Poursuite des travaux relatifs à la mise en oeuvre de zones de protection forte (ZPF)**

L'objectif de 10% de ZPF dans les aires protégées à 2030 de la stratégie nationale des aires protégées a été repris dans nouvelle stratégie nationale biodiversité qui précise que ces ZPF ne doivent pas spatialement se chevaucher avec les zones d'implantation des futures éoliennes en mer. L'Etat a lancé en novembre 2023 à l'échelle de l'ensemble des façades un débat public sur la planification maritime qui doit permettre de trouver 5% de ZPF en 2027 en Méditerranée tout en dégageant l'emprise nécessaire au développement de l'éolien offshore - ses

conclusions seront rendues en avril 2024. Le 07 février 2024 la commission particulière du débat public a animé un débat sur le sujet en conseil de gestion. Le Parc engagera dans le deuxième semestre au travers du GT ZPF un nouveau chantier de concertation sur la côte sableuse pour trouver des zones qui pourraient aboutir à cette reconnaissance. Le travail de cartographie des pressions et impacts cumulés réalisé dans le cadre de la convention de partenariat avec le CNRS permettra d'alimenter les discussions et d'évaluer la performance des choix retenus.



■ Projet 11 - Réalisation de l'analyse risque pêche espèces

En application des directives européennes « Oiseaux » (2009/147/CE) et « Habitats » (92/43/CEE), l'article L.414-4 du code de l'environnement prévoit que les activités de pêche professionnelle soient dispensées d'évaluation d'incidences Natura 2000 dès lors qu'elles font l'objet d'une analyse de risque de porter atteinte aux objectifs de conservation du site Natura 2000, du fait de la spécificité de cette activité, gérée à l'échelle des flottilles de pêche et non du porteur de projet (ie de l'armateur). Si un risque de porter atteinte aux objectifs de conservation du site est identifié à l'issue de l'analyse, les activités de pêche concernées doivent faire l'objet de mesures réglementaires afin de réduire la pression de l'activité sur l'habitat ou l'espèce concerné.

Deux méthodologies nationales ont été élaborées pour garantir la réalisation d'analyses de risque homogènes à l'échelle du réseau des sites et favoriser la cohérence des mesures de gestion à l'échelle nationale. Elles concernent respectivement les habitats et les espèces d'intérêt communautaire (oiseaux, tortues, mammifères marins). La réalisation de l'analyse de risque habitat à l'échelle du Parc a été finalisée en 2020., pour laquelle le conseil de gestion a délibéré en faveur de l'intégration du risque modéré identifié (filet calé de fond/roches infralittorales et coralligène) dans le cadre de la définition des ZPF.

Concernant le volet espèces, la méthodologie nationale d'analyse des risques des activités de pêche maritime professionnelles de porter atteintes aux objectifs de conservation des espèces d'intérêt communautaire a été finalisée fin 2021. Elle se déroule en deux étapes successives :

- la première à une échelle biogéographique, permet d'identifier des secteurs à risque par couple d'engin-espèce et d'y évaluer le niveau de risque ;

- la seconde à l'échelle des sites Natura 2000, permet de conclure au risque pour un couple engin-espèce du site Natura 2000.

L'analyse biogéographique a permis d'identifier des interactions engins/espèces sur le périmètre du Parc. L'année 2024 sera dédiée à la mise à disposition des données locales pour affiner le résultat des analyses, aux premiers échanges avec la profession, voire à des tests d'engins de mitigation le cas échéant. Un coordinateur de la démarche a été recruté début janvier 2024 à l'antenne Méditerranée de l'OFB pour animer la démarche aux côtés des services de l'Etat et des Professionnels.

Le Parc et la Profession seront mobilisés jusqu'à 2026, date à laquelle la France doit proposer des mesures pour répondre aux risques identifiés.

■ Projet 11 - Prise en compte des interactions avec les espèces sensibles par les activités de loisir dans le cadre du Life « Espèces Mobiles Marines » (Life EMM)

Le Parc est engagé dans un projet européen d'envergure - le LIFE espèce marines mobiles, sur la période 2024-2027, dont l'objectif vise à réduire les principales causes de mortalité de quatre grands groupes d'espèces marines mobiles : tortues, élasmobranches, mammifères marins, et oiseaux marins.

Une dizaine de missions de conservation sont prévues au niveau national. Pour le Parc, et grâce au recrutement d'une chargée de projet qui devrait arriver début avril pour 3 ans, il s'agira d'améliorer la connaissance des espèces et la prise en compte de leur sensibilité par les différents usagers de loisir lors de leurs pratiques.

Les actions locales suivantes sont prévues :

- Animation et renforcement de la Charte Guide d'observation partenaire avec les structures de

kayaks/paddle du Parc et de la charte Bateau Bleu avec les loueurs de bateaux .

- Animation de la charte pêche loisir.

- Réflexion pour la mise en place d'un dispositif open-badge certifiant les professionnels encadrants engagés dans une démarche de durabilité auprès du Parc.

- Contribution aux outils numériques (Nav&Co, CmonSpot) pour diffuser des informations spatialisées sur la réglementation et sur la sensibilité des espèces.

- Mise en place de conférences pour sensibiliser à la diversité et à la sensibilité des espèces.




Axe stratégique 2

Protéger et valoriser le patrimoine culturel maritime

Le Parc abrite un patrimoine culturel maritime riche, diversifié et vivant. Sa visibilité passe par son patrimoine navigant qui est un des emblèmes de notre territoire : la barque catalane à voile latine. Moins visible, mais tout aussi précieuse est sa richesse archéologique avec un dépôt de fouilles abritant des biens culturels maritimes datant de -4ème siècle av. JC à +5ème siècle. Les savoir et savoir-faire de nos gens de mer avec les coutumes et les traditions nous propose un patrimoine immatériel exceptionnel et constitutif de notre mémoire collective. Ce patrimoine, le Parc s'attache à le préserver, le valoriser et le transmettre. Il vient en appui aux associations qui s'impliquent et font vivre ce patrimoine commun, particulièrement dans la pratique de l'art de la navigation à la voile latine, qui fait le lien entre le passé et le présent. Le Parc doit se saisir de ce sujet comme une occasion unique

de rétablir le lien entre une société déconnectée de ses relations directes de subsistance à cet environnement, devenu un simple support de loisir, avec les enjeux majeurs de conservation de la mer et des océans.

Suite au départ à la retraite de la chargée de mission « Patrimoine culturel » au second trimestre 2023 et au non renouvellement du poste, les missions sur cette thématique sont réduites. Afin de pallier à ce manque et de poursuivre certaines actions du Parc sur le patrimoine culturel maritime, une personne en alternance (Master 2 - Histoire de l'art parcours « Histoire de l'art et Patrimoine » à l'UPVD) a été embauchée au mois de décembre 2023 jusqu'en novembre 2024. Le soutien du Parc à la réhabilitation des barques catalanes sera maintenu au travers de l'appel à projet qui sera lancé sur le premier trimestre 2024.

€	6 000		190 j/agent
	1 %		6 %

■ Projet 1 - Exposition itinérante *Reflets d'épave sur le bateau de charge romain*

Port-Vendres 1

Un bateau romain de la fin du IVème siècle avait été sorti de l'eau en 1974, à Port-Vendres. Pour que ce témoignage archéologique ne passe pas dans l'oubli, le Parc a produit en 2017, avec l'appui scientifique du DRASSM, un film L'extraordinaire histoire de l'épave romaine Port-Vendres 1 visualisable et libre d'accès sur le web et sur le site du Parc. L'exposition itinérante Reflet d'épave, revient sur la découverte de cette épave romaine avec des clichés inédits sous marins, dans le but de porter un autre regard, sur la découverte de ce vieux navire de plus de 1500 ans. Démarrée

lors des journées du patrimoine en septembre 2021 à Paulilles, l'exposition poursuit toujours son itinérance.

En 2024, l'objectif sera de trouver d'autres lieux d'exposition pour mettre en valeur cette exposition et permettre au plus grand nombre de la découvrir. Une première exposition est déjà prévue lors de l'évènement « Escale à Port Vendres » organisée par la mairie de Port-Vendres au mois d'avril.

■ Projet 2 - Valorisation du collectage « mémoire de la mer »

Depuis 2017, le Parc a réalisé 7 « converses de taverne » sur différents sujets. Cette démarche reprend l'idée du retour de mer des pêcheurs qui se rejoignent dans un café, une taverne, pour échanger sur leur journée de pêche. Ces « cafés débat de la mer » ont été filmés par l'équipe du Parc. Afin de permettre aux plus grands nombres de profiter de cette richesse, il est prévu de réaliser une rétrospective de ces différents témoignages. Le travail consistera à « nettoyer » les images brutes, à les sélectionner et à les monter pour extraire les principaux aspects et les temps forts de ces échanges et de ces débats.



■ Projet 3 - Valorisation de l'art de la navigation sous voile latine

Le Parc veille depuis des années à la valorisation et à la transmission de l'art de la navigation sous voile latine. La transmission de cette technique de navigation très ancienne a été identifiée dans le plan de gestion comme étant une urgence, pour le maintien à flot d'un patrimoine vivant, les barques catalanes. Sur le terrain cela implique l'appui aux événements qui valorisent cette pratique et le soutien dans les réparations des barques. Les appels à projets du Parc sont également un excellent moyen d'appui aux acteurs pour cette action.

Le Parc est partenaire avec le CD 66 (Atelier des Barques) pour représenter la France, dans le montage d'un dossier de candidature UNESCO. Cette candidature vise la reconnaissance

internationale de l'Art de la navigation à la voile latine, inscrit au patrimoine immatériel de France depuis 2018. Le dépôt de dossier, initialement prévu pour mars 2024, a été finalement reporté à mars 2025 en raison d'une coordination difficile entre les cinq pays (Espagne, Italie, Suisse, Croatie et France) portant cette ambition de reconnaissance. En effet, le dossier UNESCO nécessite une cohérence et une homogénéité entre les éléments fournis par chaque pays. L'année 2024 sera consacrée à apporter, pour la France et en lien avec la direction générale des patrimoines, les éléments constitutifs du dossier en coordination avec les autres pays et notamment la Croatie, structure porteuse du projet auprès de l'UNESCO.






Axe stratégique 3

Réduire les pollutions et améliorer la qualité du milieu

Les océans sont les réceptacles de toute l'activité terrestre, aussi bien par les fleuves, par l'aménagement du littoral, que par l'atmosphère, sans ignorer les pollutions, y compris acoustiques et perturbations générées par le transport maritime et plus globalement par les activités nautiques. L'adaptation aux effets du changement climatique qui s'ajoutent à ces atteintes impose de travailler sur les sources d'impacts. Il faut être capable de mesurer et caractériser ces pollutions pour s'engager dans des actions de réduction et de sensibilisation, comme de contribuer à l'évolution des politiques

publiques. Ces efforts doivent permettre d'améliorer la résilience des écosystèmes.

A noter qu'en raison de la suppression du poste de chargé de mission Qualité de l'Eau fin 2021, les actions sur cette thématique seront, comme en 2023, réduites. En effet, la nouvelle chargée de missions « Qualité de l'Eau » a été embauchée début septembre 2023. L'année 2024 sera donc consacrée à la poursuite des actions en cours et à relancer la dynamique pour élaborer de nouveaux projets pour les années suivantes.

€	74 000		350 j/agent
	4 %		11 %

■ Projet 1 - Evaluation et actions de réduction des déchets dans le Parc

Le Parc est engagé dans plusieurs actions de suivi des déchets au niveau européen : suivi des déchets sur deux plages témoins et suivi des déchets flottants en mer. Ces suivis ont contribué pour partie à la mise en place de mesures d'interdiction de certains déchets (sac plastique à usage unique, coton-tige, etc.) et sont annuellement reconduits puisqu'ils permettent, en aval des interdictions, d'évaluer l'efficacité de celles-ci. Les suivis des déchets flottants ont été intégrés à la base de données européenne et pourront être analysés dans le cadre des mesures exigées par la Directive Cadre stratégie pour le Milieu Marin (DCSMM). Toutes les données seront ainsi intégrées à l'outil national (BD-DALI géré par l'IFREMER) pour servir dans les évaluations

nationales.

En discussion avec les Syndicats de bassins versants (Tech, Têt, Réart, Agly), le Parc travaille à l'amélioration de la gestion des déchets flottants charriés par les cours d'eaux jusqu'à la mer. Il est question d'amorcer une réflexion à l'échelle du territoire pour un captage et une gestion durable de ces déchets à la source.

Outre le relais de ses actions par les divers canaux de communication existants, le Parc se fera également le relais d'actions ponctuelles ou plus pérennes engagées par des communes dans le cadre de la lutte contre la diffusion des déchets dans le milieu naturel.



■ Projet 2 – Equipements et stratégie pour le suivi de la qualité de l'eau

Au cours de l'année 2024, le Parc planifie et organise sa stratégie de mise en oeuvre de suivi de la qualité de l'eau pour l'année 2025. Ces suivis s'inscrivent dans l'objectif de connaissance et de protection porté par le Parc et viennent compléter les suivis réalisés dans le cadre de réseaux d'observation nationaux et européens. Ils permettront également, en concertation avec les autres Parc naturels marins, de contribuer à des projets inter Parc en lien avec l'observation du changement climatique.

Dans le but de nourrir les réflexions concernant le suivi de la qualité de l'eau à l'échelle locale, le Parc fera appel à la société Isea pour l'analyse d'archives historiques de données satellites (2016-2024) ainsi que les dynamiques saisonnières des régimes de turbidité et de chlorophylle A à l'échelle du Parc et sur des zones d'intérêt spécifiques. Le traitement de ces données permettra d'identifier des zones d'intérêts et de vérifier aussi l'impact ou non impact de certains travaux réalisés sur le littoral.

■ Projet 3 - Evaluation des flux de polluants en provenance de l'étang de Canet

Saint-Nazaire

Les apports terrestres constituent une source de pollution importante du milieu marin. Si les apports de polluants par les cours d'eau sont évalués, ceux issus des lagunes sont méconnus.

Ce projet a pour objectif d'évaluer les flux de pollution sortant de l'étang de Canet (site du Conservatoire du Littoral). Suite aux tests de matériel d'enregistrement en continu (courant, paramètres physiques et chimiques de base) et à l'analyse des résultats de ces tests, la stratégie d'acquisition de données a pu être confortée et les mesures initialement prévues

en 2021 lors des périodes clefs ciblées (crues et épisodes de tramontane pour lesquels les exports d'eau vers la mer sont les plus importants) pourront être réalisées en 2024, si les conditions météorologiques et hydrologiques correspondantes sont réunies. En effet, l'année particulièrement sèche de 2023, n'a pas permis le déploiement de campagnes de prélèvement.

Ce projet s'inscrit dans une coopération avec le syndicat mixte du bassin versant du Réart.

■ Projet 4 - Déploiement d'un suivi et d'une gestion des déchets produits par les activités de pêche et impactant ces activités

Le Parc poursuivra ses interventions en plongée pour enlever les filets perdus et autres déchets volumineux (projet « RECUPNET »). L'information des acteurs susceptibles de nous signaler des engins de pêches perdus ou des gros déchets sera accentuée pour optimiser les enlèvements.

Suite au pilotage par le Parc d'une étude sur la mise en place d'une filière de recyclage des filets usagés, puis étendue au niveau régional par la Région et le Cépralmar, l'année 2023 a vu l'inauguration et le déploiement de la première collecte sur le territoire de filets de pêche petits métiers usagers avec les partenaires Fil&Fab, Glokis et la Recyclerie d'Elnes. L'année 2024 sera dédiée à l'accompagnement des pêcheurs et des gestionnaires des 7 ports pour appuyer le ramassage et la réutilisation vertueuse du polyamide constituant majoritaire des filets jusqu'alors non recyclés.

Enfin sur la thématique de la pêcherie du poulpe au pot et à la nasse, l'année 2023 a permis grâce




à l'appui du WWF France de valider l'utilisation d'un sonar pour repérer les engins perdus. En 2024, la Prud'homie de pêche de Leucate, à l'initiative de la demande, sera partenaire du Parc pour aider au retrait des pots perdus.



Axe stratégique 4

Accompagner le territoire sur les enjeux de gestion et de développement durable de l'espace littoral et marin

Le territoire du Parc accueille de nombreuses activités, saisonnières pour celles liées à l'économie touristique et de loisir, permanente pour les activités extractives comme la pêche et demain industrielles avec les EMR. Le littoral est, lui, marqué par les équipements et les aménagements de lutte contre l'érosion et la submersion. La vocation du Parc est de permettre l'expression d'activités économiques existantes ou nouvelles, tout en préservant les ressources, le paysage et plus largement la biodiversité. Comprendre et évaluer les impacts nécessitent d'étudier pour innover, expérimenter, guider, former et sensibiliser.

€	1 045 000		1 450 jours
	67 %		44 %

4.1. Accompagner les acteurs de loisirs nautiques vers le développement durable de leurs activités

17

■ Projet 1 - Connaissance et suivi des usages de loisir

Depuis 2020 le Parc s'est lancé dans un recensement et une acquisition de données de suivi sur les différentes activités de loisir. L'objectif étant de pouvoir consolider un Observatoire des usages de loisir dans le Parc afin de suivre les différentes activités et leur évolution dans le temps. L'année 2024 sera consacrée au traitement de ces données afin d'établir une base sur la répartition des différents usages sur le Parc et des structures professionnelles implantées.

Un stage de recherche sera lancé en partenariat avec le CNRS afin de tester un modèle établissant tous les impacts, positifs et négatifs, d'une activité de loisir. Ce modèle sera basé sur une revue bibliographique et portera sur la plongée. Il pourra ensuite être étendu à d'autres activités.

2024 sera aussi l'année de préparation d'un projet multipartenarial, porté conjointement avec différents chercheurs en sciences écologiques et sociales portant sur l'impact du tourisme. Le projet, défini sur deux ans aura pour objectif d'évaluer les éventuels impacts du tourisme sur les populations de poissons côtiers. Le volet

SHS sera seulement initié en 2024 et aura pour objectif d'estimer la capacité de charge de sites très fréquentés du point de vue des usagers.

Enfin, des tests de suivi de fréquentation seront fait sur des sites précis (identifiés grâce aux survols réalisés les années précédentes). Ces suivis seront réalisés en interne, possiblement à l'aide d'un drone et pourront être couplés à des suivis de la qualité de l'eau.

En plus de l'acquisition de connaissances, le Parc souhaite maintenir le dialogue engagé avec les différentes structures de loisir. Les agents étaient allés à la rencontre de la plupart des structures ces trois dernières années. Pour l'année 2024, l'objectif sera de renforcer ce lien par la transmission d'informations (sur les missions du Parc, les suivis en cours, etc.), des échanges réguliers et l'implication des acteurs dans la mise en place de suivis (de fréquentation ou écologiques).

■ **Projet 2 : Caractérisation et accompagnement du nautisme dans le périmètre du Parc**

Après la charte Bateau Bleu signée en 2023 avec 13 structures de location de bateaux, le travail sera poursuivi cette année pour améliorer la durabilité de ces activités. La réflexion sur les outils de sensibilisation ou la mise à disposition de sacs à déchets sera poursuivie, toujours en lien avec la Fédération des industries nautiques. Des questionnaires auprès des clients pourront aussi être envisagés.

Un travail spécifique sera mené sur les ports cette année grâce à l'embauche d'un CDD de

6 mois dédié. L'objectif principal sera d'aller à la rencontre des différents gestionnaires de ports pour établir avec eux les pistes de travail potentielles pour améliorer leur position de relai d'information et pourquoi pas tester avec un ou deux ports volontaires des dispositifs de communication engageante. La sensibilisation directe des plaisanciers sera aussi menée depuis les quais et au travers de conférences (en partenariat avec les associations de plaisanciers, Trophée du Parc, etc.).

■ **Projet 3 - Valorisation des acteurs de kayaks/paddle engagés dans le dispositif de charte « Guide d'observation partenaire du Parc »**

Depuis deux ans une charte collective « Guide d'observation partenaire du Parc » a été signée avec les structures de kayak/paddle. L'objectif pour 2024 et les années à venir est de consolider cette charte, en adaptant collectivement les engagements qui la composent. Les principales évolutions concerneront l'organisation de journées d'échanges entre professionnels et autres acteurs de la mer, des formations (comme celle en ornithologies proposées en 2023) et la participation des acteurs à de possibles suivis scientifiques. Un travail spécifique sera mené cette année grâce à un stage pour créer une campagne d'information et de sensibilisation sur les impacts des crèmes solaires, et pourquoi pas proposer des pistes d'alternatives avec les structures partenaires.

En parallèle, le Parc restera impliqué dans le



groupe de travail national de l'OFB relatif aux modalités de soutien aux acteurs économiques de son territoire via la démarche de mise en oeuvre de la charte "guide partenaire" du Parc.

■ **Projet 4 – Soutien et valorisation des éco-manifestations sportives organisées sur le Parc**

Le Parc a souhaité initier en 2022 une démarche afin d'accompagner et de valoriser davantage les initiatives éco-responsables dans l'organisation des événements sportifs montés sur le territoire. L'objectif pour cette nouvelle année est de maintenir les manifestations déjà soutenues en 2023, soit :

- Le Mondial du vent (du 7 au 14 avril) : soutien financier via une convention de parrainage, transmission d'informations.
- Le swimrun de la côte Vermeille (15 juin) : soutien financier via une convention de parrainage,

transmission d'information sur la biodiversité du Parc.

- Le Trophée du Parc marin (4 week-end de régates de mars à juin) : soutien financier via une convention de parrainage, organisation de conférences, tenue de stand d'information.

L'accent sera mis cette année sur le renforcement du Trophée du Parc. L'objectif pour 2024 est d'intensifier cette manifestation afin de promouvoir l'activité de voile auprès de tous les publics locaux.

Pour cela, les voiles latines, écoles de voiles légères et autres acteurs de ports seront sollicités afin de toucher un public le plus large possible. L'implication des barques catalanes dans la régates est une volonté du Parc de lier les usages

de loisirs et le patrimoine culturel dans le cadre du projet d'inscription de l'art de la navigation à la voile latine au patrimoine mondial immatériel (UNESCO - cf. Axe 2).

■ Projet 5 - Contribution aux démarches locales d'éco-tourisme littoral et marin

Le tourisme et les activités de loisir au sens large dans les espaces naturels protégés constituent un sujet d'actualité et un véritable défi pour les gestionnaires. Le Comité régional du tourisme a lancé une démarche collective rassemblant tous les Parcs d'Occitanie (PN, PNR et PNM) afin de mettre en avant les destinations « nature » de son territoire, et ainsi faire connaître les nombreux espaces naturels protégés, terrestres et maritimes.

En 2024, le Parc poursuivra son implication dans le réseau des Parcs d'Occitanie et sa

réflexion sur les modalités de valorisation des offres éco-responsables sur son territoire, pour un tourisme durable au sein de son périmètre, en participant notamment à la production de contenus communs et à l'élaboration d'un carnet d'inspiration.

Le Parc poursuivra aussi son investissement à l'échelle locale, notamment via sa participation à la rédaction d'un plan départemental des espaces, sites et itinéraires, porté par le Département des PO, et aux réflexions avec les différents offices de tourisme.

■ Projet 6 - Mise en oeuvre d'une stratégie de sensibilisation des pêcheurs de loisir suite à la mise en place d'une nouvelle réglementation de l'activité sur le Parc

Après 2 ans de concertation, un nouveau cadre de pratique de la pêche de loisir est mis en place par arrêté préfectoral en 2024. Il intègre des dispositions relatives à la déclaration obligatoire des pêcheurs valant autorisation, l'établissement de tailles quotas et repos spécifique.

Cette modification substantielle dans la pratique de la pêche se justifie par un besoin de pérenniser l'activité en en régulant les prélèvements. Le Parc prévoit la mise en place sur 2 ans d'une large stratégie de sensibilisation afin de rendre cette nouvelle réglementation accessible et comprise par les usagers.

Il est notamment prévu en 2024 :

- La refonte et l'impression en 14 000 exemplaires des outils de sensibilisation : guide de pêche immergeable, flyer, reglette autocollante, affiches.

- La mise à disposition sur l'ensemble du territoire de ces outils aux pratiquants par la réalisation d'un marché. Le prestataire aura comme cible : 10 capitaineries, 13 offices de tourisme, 19 magasins de pêche, 1850 rencontres sur les sites de pêche avec les usagers.

- La communication via la presse locale, et les médias du Parc.

- La rencontre des 25 clubs de pêche sur le territoire pour expliquer la démarche et les nouvelles évolutions.

19



4.2. Accompagnement sur les risques côtiers et les grands aménagements

■ Projet 7 – Démarche « Ambition Littoral »

La démarche Ambition Littoral, telle que dimensionnée par la feuille de route, est terminée. Toutefois, toutes les actions et projets amorcés ne sont pas encore livrés. 2024 verra l'aboutissement de plusieurs actions ou projets :

Finalisation du jeu sérieux « LittoSIM GL » : outils de simulation participative du risque de submersion dans le Parc naturel marin du golfe du Lion. LittoSIM est un outil de la sensibilisation des acteurs de l'aménagement du littoral face au risque de submersion marine. Pendant un atelier LittoSIM, vous aménagez le territoire via une interface numérique, vous assistez à une simulation de submersion, vous analysez ses impacts, vous élaborez, discutez et testez des scénarios avec les autres équipes. Le Parc travaille avec les équipes du CNRS / Université de La Rochelle afin de finaliser une version adaptée à notre territoire et aux spécificités méditerranéennes.

- Mise en ligne d'une plateforme d'information: un contenu très riche a été partagé aux participants des ateliers. Cette plateforme permettra à tous d'accéder à ce contenu, par petites sessions pédagogiques et interactives, complété d'explications, d'exemples ou d'informations qui enrichiront le contenu initial. Construit sur le modèle d'un MOOC (Massive Open Online

Course), mais sans obligation de suivre la totalité du contenu de la formation, cette plateforme sera destinée aux élus, aux gestionnaires, aux étudiants...

- Sur le territoire du Parc comme ailleurs dans le monde, l'urgence climatique s'installe actuellement par des périodes caniculaires qui confirment les scénarios prévisionnels du GIEC. Pour autant, le risque de submersion lié à la montée du niveau de la mer, s'il ne fait pas plus de doute dans la littérature scientifique, il reste malgré tout, moins perceptible que celui lié aux canicules et aux épisodes météorologiques extrêmes. L'enjeu ici est de s'attaquer directement à la fabrication des conditions d'acceptabilité qui rendront la perception du risque le moins dramatique possible. Ainsi, deux ateliers qui ambitionnent de caractériser le risque sociétal comme un enjeu en soi, dans une perspective d'orientation des politiques locales seront proposés au cours de l'année 2024 .

L'équipe du Parc et les partenaires de la démarche qui le souhaitent se préparent également dès à présent aux suites à donner à cette démarche (objectifs, enjeux, orientations), avec une réflexion pour passer à une étape plus opérationnelle.



■ Projet 8 - Dynamique du trait de côte du littoral du Parc (DYNATC)

Le plan de gestion du Parc, validé en 2014, intègre la problématique du trait de côte et de son évolution à travers des objectifs et un indicateur précis. Parmi les objectifs identifiés, celui de la mise en place d'observatoires du trait de côte.

Le Parc est représenté aux comités de pilotages et comités techniques de l'Observatoire de la côte sableuse (ObsCat).

Le Parc poursuivra son soutien technique et financier de l'ObsCat, avec un travail spécifique de celui-ci sur les indicateurs du littoral après 10 ans de suivis.

Le Parc accompagnera également l'ObsCat lors de la mobilisation de la « Guinguette Volante » pour un événement grand public sur 4 sites de la côte sableuse (un par EPCI maître d'ouvrage de l'ObsCat) durant 3 jours d'accueil du public, pour chaque événement.

Ce Parc poursuivra l'accompagnement partenarial amorcé en 2023 avec la Communauté de Communes Albères Côte Vermeille Illibéris

(CCACVI) dans son projet de création d'un Observatoire de la côte rocheuse. Le Parc assurera un soutien technique et financier en fonction des besoins identifiés ensemble, et en s'assurant que les objectifs de l'Observatoire soient bien compatibles avec ceux identifiés dans le Plan de gestion.

Une phase de valorisation de l'étude prospective de l'évolution du trait de côte à l'horizon 2050 financée par le Parc, mais portée en commun avec la CCACVI sera réalisée.

Le plan de gestion du Parc identifie un indicateur « érosion des falaises » comme important à suivre sur la côte Vermeille. Après un premier état des lieux réalisé conjointement avec la CCACVI, il conviendra de pérenniser ce suivi d'éboulement des falaises (valider la méthodologie, la fréquence, le format de visualisation).

Enfin, le Parc est impliqué dans l'élaboration du référentiel technique réalisé par l'OFB « Gestion et aménagements du littoral » du programme européen Life Marha.

■ Projet 9 - Vers une approche d'évaluation socio-écologique de l'impact du bois flotté et de la laisse de mer sur la biodiversité du milieu littoral du Parc

Le projet **VAÉ SOLI** vise à améliorer la compréhension du rôle des dépôts de laisse de mer et de bois flotté sur le fonctionnement de l'écosystème littoral. Il repose sur une approche méthodologique holistique et pluridisciplinaire à travers des compétences en biologie, géosciences et sciences humaines.

Le golfe du Lion est une vaste unité déployant 200 km de linéaire côtier interrompue localement par des caps rocheux et les embouchures des petits fleuves côtiers. Ces derniers alimentent les plages voisines en laisse de mer et bois flotté (LM-BF) aux grés des crues et tempêtes marines. Du fait du régime microtidal de la région et une faible fréquence des tempêtes marines induisant une inondation complète de la plage, les dépôts de LM-BF sur les secteurs non impactés par une pratique de gestion peuvent résider longtemps.

Deux sites relativement éloignés d'une pression urbanistique du littoral du Parc serviront de démonstrateur à ce projet. Ils sont représentatifs du type de littoral que l'on peut trouver dans le golfe du Lion ou sur la façade méditerranéenne (faible marnage et fréquence de tempête, petite embouchure influencée par des crues éclair) :

- Le site de la réserve naturelle du Mas Larriou, localisé à l'embouchure du fleuve Tech, sur la commune d'Argelès-sur-Mer. Il présente l'intérêt d'avoir une gestion en relative libre évolution de son système littoral et de posséder fréquemment une densité de bois flotté importante. La dune y est également développée;

- Le site du Bourdigou, localisé à l'embouchure du petit fleuve côtier du même nom, sur la commune de Torreilles. Il présente l'intérêt d'avoir régulièrement une laisse de mer et la présence de gravelots à collier interrompu (GCI) et sternes naines en période de nidification. Une protection de cette zone est mise en place temporairement, durant la période de nidification depuis 2021. L'observation du retour de l'euphorbe péplis dans cette zone protégée s'est faite dès la première année.

Ainsi, les nouveaux résultats apportés par ce projet pourront servir de socle de connaissance et d'expérience vis à vis de la problématique et pourront se diffuser à plus grande échelle spatiale.

L'objectif global du projet est d'étudier au sein d'un même démonstrateur, plusieurs paramètres : surface de LM-BF, quantité de macro-déchets, diversité flore et faune, évolution morphodynamique, permettant d'éventuelles corrélations entre eux et avec les facteurs météo-marins.

Le projet « VAÉ SOLI » s'articule autour de quatre grands ateliers de travail :

1. « Evolution physique et écosystémique du système » doit permettre de constituer la base de données du projet par la mise en place de suivis environnementaux. Un état des lieux, puis un suivi de la faune et de la flore présentes sur la plage et dans la dune ainsi qu'un suivi morphodynamique seront réalisés durant les trois années du projet. L'identification des dépôts de LM-BF sera réalisé par drone. Un suivi des macro-déchets post-tempêtes sera également réalisé.

2. « Actions opérationnelles » vise à mettre en place des actions appliquées dès le début de projet sur les deux sites d'étude. En complément de mise en défens de zones spécifiques (zone de nidification, protection dunaire, etc), des enquêtes de perception des pratiques de nettoyages de plages et du rôle de LM-BF, ainsi

qu'une enquête d'acceptabilité des zones mises en défens vont être menées par le Parc, tout au long du projet. Cela permettra, d'une part, d'intégrer ces données sociales dans l'évolution des pratiques de nettoyages de plages et, d'autre part, de mieux comprendre les habitudes des usagers de ces secteurs.

3. « Evaluation des actions sur le système », tentera de croiser les résultats des deux ateliers de travail précédents afin d'augmenter les connaissances sur l'impact des dépôts de LM-BF sur l'écosystème et la perception/mise en pratique d'une nouvelle stratégie de nettoyage.

4. « Dissémination des résultats » doit permettre de faire rayonner les résultats phares du projet à une plus grande audience et échelle spatiale.

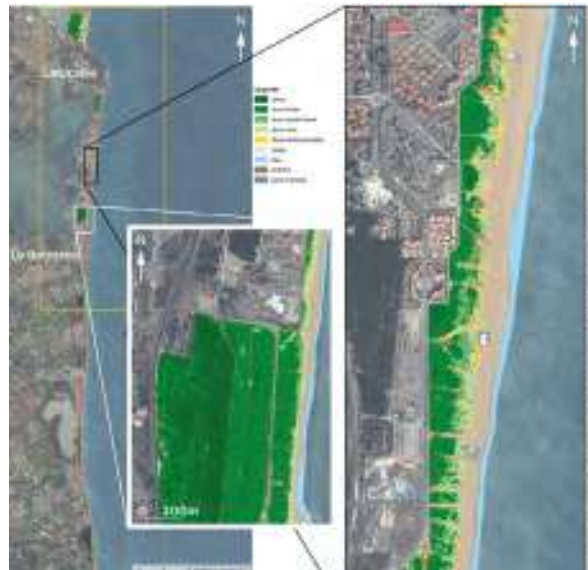
Ce projet est mené en collaboration avec le laboratoire CEFREM de l'Université de Perpignan, et se terminera en septembre 2028.

D'autres partenariats scientifiques et techniques vont se nouer prochainement pour mener à bien ce projet.



■ Projet 10 - Suivi environnemental du littoral du Parc par imagerie satellite

Commencé en 2023, le projet SUIVISAT se poursuit en 2024, avec la fin du traitement de différentes données environnementales et la réflexion autour de l'élaboration d'un set d'indicateurs liés (trait de côte, bathymétrie, barres d'avant-côte, végétalisation et habitats dunaires). Les résultats des observations, traitements de données, suivis, et indicateurs seront intégrés à l'interface graphique en ligne (web-viewer) LittoViz GL, développée en 2022 par la société Hytech Imaging.



■ Projet 11 : Suivi des projets d'éoliennes flottantes

Le Parc siège au conseil scientifique de la Commission spécialisée éolien flottant du Conseil maritime de façade de Méditerranée, et sera donc en interaction plus ou moins directe avec le ou les lauréats de l'Appel d'Offre n°6 (fermes commerciales de 250 MW) implantée au nord du Parc et de son extension de 500MW à venir.

Le Parc siège également au sein du comité de suivi du projet EFGI, au regard des engagements pris par le porteur de projet faisant suite aux prescriptions et recommandations émises lors de l'avis conforme du conseil de gestion de juin 2018.



23

4.2. Accompagner le Conseil de gestion sur les enjeux de gestion actuels du territoire

■ Projet 12 : Séminaire à mi-parcours du plan de gestion

Suite aux deux séminaires réalisés auprès du conseil de gestion, d'abord sur le partage et l'appropriation du bilan mi-parcours en 2022,

puis sur la prospective en 2023, l'année 2024 permettra d'adopter une feuille de route pour les 6 prochaines années du plan de gestion.

■ Projet 13 : convention pour définir la coopération du Parc avec le Département sur le futur périmètre d'extension de la réserve marine

Après plus d'une année de concertation avec les acteurs dans laquelle le Parc a été totalement impliqué en 2022-23, le dossier de demande d'extension de la réserve marine sera déposé par le département des Pyrénées Orientales à l'instruction de l'Etat début 2024. Il est nécessaire

de définir les conditions dans lesquelles ce nouveau territoire, actuellement sous gestion du Parc, sera demain géré en coordination.

4.5. Susciter, développer ou participer à des projets

■ Projet 14 : Organisation d'un appel à projets

Le code de l'environnement prévoit que le conseil d'administration de l'Office français de la biodiversité délègue au conseil de gestion du Parc naturel marin du golfe du Lion la faculté de fixer les modalités et critères d'attribution des concours financiers visant à soutenir ou promouvoir certains types d'opérations en lien avec le plan de gestion. Pour la 9^{ème} année consécutive, le conseil de gestion a délibéré le 01/12/2023 pour le lancement d'un nouvel appel à projets qui sera consacré à 3 thématiques :

- Restauration et mise en valeur du patrimoine maritime matériel ou immatériel d'intérêt culturel.

- Accompagnement aux changements de pratique de gestion, de comportement et d'usages en vue d'une meilleure préservation des plages contre l'érosion tout en favorisant la conservation de la biodiversité littorale (laises de mer et végétation dunaire, etc.).

- Conception de supports pédagogiques sur le thème « Comment réduire son impact environnemental sur le milieu marin et littoral du Parc ».

Comme les années précédentes, une recherche de synergie des financeurs sera mise en œuvre avec la Région et le Département pour valoriser la convergence des soutiens publics.

■ Projet 15 : Élaboration de propositions d'actions et/ou participation dans le cadre d'appels à projets régionaux, nationaux et européens

Le Parc / OFB est sollicité chaque année par divers organismes pour répondre à différents appels à projets sur le plan régional, national ou européen. Le niveau d'implication du Parc à ces divers projets est variable et va de la simple aide logistique pour certaines opérations de terrain jusqu'à la participation au comité technique des projets en passant par de la fourniture de données ou d'expertise de la zone. La zone du Parc est à ce titre souvent utilisée comme zone d'application et/ou d'expérimentation. Ces projets nécessitent, pour être retenus, a minima le soutien ou l'intérêt du gestionnaire à la démarche proposée. Cette participation répond aux objectifs du plan de gestion qui prévoit de « Faire du Parc naturel marin une zone de référence pour la connaissance et le suivi du milieu marin de ses écosystèmes ».

Durant l'année 2024, l'équipe sera mobilisée de manière plus ou moins importante sur le suivi de l'ensemble de ces projets :

- Projet RESMED⁺ porté par l'Université de Barcelone et l'UPVD - CEFREM (Interreg POCTEFA): amélioration des connaissances de l'écologie des espèces marines patrimoniales et d'intérêt halieutique et sur la réflexion d'une meilleure gestion transfrontalière de la biodiversité au sein et à l'extérieur des aires marines protégées.

- Projet SAUVAGE porté par le CIRED : étude, via une approche exploratoire et une mise en discussion par la prospective, des potentialités de « ré-ensauvager » le Parc naturel marin du golfe du Lion. Ce projet fait suite au projet SAFRAN.

- Projet Futur-Obs porté par Sorbonne Université (Financement ANR - projets prioritaires de recherche « Océans et Climat ») : fournir des solutions innovantes et durables, co-construites avec les différents porteurs d'enjeux, pour la mise en place d'observatoires augmentés capables d'analyser et de prédire les trajectoires des socio-écosystèmes face aux changements environnementaux. Un observatoire augmenté est une infrastructure intégrée d'observation et de surveillance fournissant des données multidisciplinaires et standardisées.

- Projet RiOMAR porté par le CEA-Laboratoire des sciences et du climat (Financement ANR - projets prioritaires de recherche « Océans et Climat ») : étude de l'évolution de l'environnement côtier sous l'influence des fleuves par une approche intégrée couplant observation augmentée (instrumentation surface-fond, satellite, plateforme mobile), modélisation physique et biogéochimique haute résolution et intelligence artificielle.

- MPA4Sustainability porté par le DTU Aqua (Danemark) et le CRIOBE (Financement Biodiversa): évaluer comment les AMP existantes peuvent être utilisées non seulement pour atteindre les objectifs de biodiversité, mais aussi pour maximiser leurs contributions à l'économie bleue tout en respectant la nature. Le Parc sera une AMP d'étude parmi d'autres AMP danoise et

portugaise (Madère).

- Projet Life Espèces Mobiles Marines : cf. Axe 1 - Projet "Prise en compte des interactions avec les espèces sensibles par les activités de loisir dans le cadre du Life « Espèces Mobiles Marines » (Life EMM)".

4.6. Accompagner, sensibiliser les acteurs et le public aux enjeux environnementaux de leur territoire

■ Projet 16 : Aires marines éducatives : déploiement et valorisation

Les aires marines éducatives (AME) proposent à des élèves et leurs enseignants de gérer de manière participative une zone maritime littorale proche de leur établissement scolaire. Cette démarche pédagogique et écocitoyenne a pour but de sensibiliser le jeune public à la protection du milieu marin et les invite à découvrir ses acteurs.

Le Parc s'est fortement engagé dans le déploiement des AME sur son littoral, avec la mise en place depuis la rentrée scolaire 2022/23 d'un dispositif d'accompagnement financier spécifique. L'objectif à terme est de développer a minima une AME par commune littorale.

Durant l'année scolaire 2023/24, le Parc accompagnera 7 AME réparties sur 6 communes littorales : Banyuls-sur-Mer, Canet-en-Roussillon, Cerbère, Leucate, Port-Vendres et Torreilles.

L'AME de Banyuls-sur-mer nouvellement créée constitue une expérimentation unique au niveau national, qui inclut le périscolaire. Avec la participation de la Communauté de Communes Albères Côte Vermeille Illibéris, cette complémentarité scolaire/périscolaire propose aux élèves deux cadres différents d'implication dans l'AME, combinant temps d'enseignement et temps de loisirs (pause méridienne et après l'école), et pourquoi pas à terme le mercredi et pendant les vacances.

Pour l'année scolaire 2024/25, le Parc poursuivra le déploiement des AME sur son territoire, avec notamment la volonté de créer une AME niveau collège, afin d'assurer une continuité pédagogique avec le primaire. Dans cette optique, le Parc démarchera auprès des communes, établissements scolaires et instances de l'Education Nationale, afin de les encourager à s'engager dans la démarche.

Il travaillera par ailleurs en concertation avec les référents techniques et les enseignants des AME existantes, pour les accompagner dans une montée en compétences des AME sur son territoire.

Le Parc va poursuivre le cycle de rencontres initié en 2023 destiné aux jeunes des aires éducatives :

- Des journées d'échange inter-AME entre les différentes AME du Parc, durant lesquelles les jeunes vont pouvoir faire découvrir la zone littorale de leur AME respectives, échanger entre jeunes et valoriser leurs différents travaux de connaissance et de gestion de cette aire.

- Des journées d'échange entre aires éducatives marines et terrestres (ATE), qui permettront d'aborder d'autres notions comme la continuité terre-mer, les bassins versants, etc. et de faire découvrir le littoral à des jeunes issus d'autres communes situées dans les terres. Les ATE de Olette, de Fitou et de Trouillas vont participer à ces échanges et l'ATE de Serdynya a d'ores et déjà signifié son intérêt à y participer à la prochaine rentrée prochaine.

Ces journées sont organisées en concertation avec le Conseil Départemental 66, la Région Occitanie et les associations LabeBleu et Nostra Mar - référents techniques des AME.

Enfin, le Parc participera au GRAE Occitanie, réseau en charge du pilotage régional des Aires Educatives.

■ Projet 17 - Déploiement et relais d'actions de sensibilisation à destination des acteurs de la mer et du grand public

Le Parc déploie plusieurs outils de communication dont son site internet, sa page Facebook une lettre d'information électronique. Pour le site internet, une attention particulière sera portée à la valorisation des résultats des travaux réalisés par le Parc ou ayant reçu un financement du Parc. La lettre électronique sera envoyée tous les deux mois aux personnes abonnées.

Les liens avec les communes seront développés, notamment par le biais des outils de communication des mairies afin de transmettre des informations aux résidents des communes du Parc. De panneaux extérieurs, en lien avec les communes, seront également installés.

Le Parc inaugurera cette année un réseau de conférences grand public organisé dans des

bars locaux (Perpignan et littoral). Avec une programmation dynamique ayant comme objectif de faire connaître et rayonner les missions et les valeurs du Parc au travers de présentations réalisées par les agents du Parc mais aussi leurs partenaires, à destination des habitants du département mais également des touristes.

Afin de faire passer des messages de sensibilisation aux bonnes pratiques, et dans un souci de continuité entre terre et mer, une campagne d'affichage sera lancée cette année. Cette campagne sera une déclinaison de celle du PNR des Pyrénées catalanes #QuandOnArriveEnParc. Une dizaine de nouvelles affiches avec des messages spécifiques aux enjeux littoraux seront créées et diffusées en lien avec les communes et offices de tourisme.

■ Projet 18 - Education des scolaires

Pour la troisième année consécutive, le Biodiversarium (Sorbonne Université) et le Parc déploient des actions pédagogiques à destination des scolaires. Cette année, quatre classes de primaires et 10 classes de collèges y participent. Les enseignants de primaires ont été formés aux jeux mis en place les années précédentes et les réalisent avec l'aide de l'animatrice dédiée. Pour les collèges, une nouvelle animation est déployée : la fresque océane. Primaires et collégiens participeront à un débat sur une problématique de préservation de la biodiversité ainsi qu'à une sortie terrain en fin d'année.

Un projet porté avec la Ligue de l'Enseignement de Perpignan a été retenu cette année et sera financé par le fond de mécénat Occ'ygène (Région). Le projet concerne 30 élèves de 9 à 11 ans qui sont issus de 2 centres d'accueil périscolaires du centre-ville de Perpignan. Ils réaliseront 5 journées de découverte de la mer sur les différentes communes du Parc entre le 29 mai et le 26 juin. Ces journées seront axées autour de l'initiation aux activités nautiques douces (voile, kayak, char à voile etc) et la sensibilisation à la biodiversité locale et aux bonnes pratiques. Les élèves réaliseront une vidéo qui sera diffusée en présence de leurs parents, encadrants, élus à la fin de ce projet.



■ Site mixte Natura 2000 « Embouchure du Tech et grau de la Massane »

Le Parc est gestionnaire du site mixte "Embouchure du Tech et grau de la Massane". Sur la période 2019-2021, une convention avec la mairie d'Argelès avait été signée pour la gestion de la partie terrestre de ce site. Une nouvelle convention a été signée en 2022 pour 3

ans (2022-2025), pour un montant de 272 720€ dont 72% pris en charge par le Parc et 28% par la commune d'Argelès sur Mer. Dans la lignée du premier, le second plan d'action se compose des 9 actions présentées ci-dessous.

N° Action	Intitulés des actions
Action 1	Proposer aux services compétents et suivre l'instruction du dossier pour une modification du périmètre actuel du site Natura 2000 « Embouchure du Tech et Grau de la Massane ».
Action 2	Mieux gérer les zones à enjeux écologiques d'intérêt communautaire soit par acquisition foncière, soit par délégation de gestion.
Action 3	Approfondir, actualiser et sauvegarder les données naturalistes sur les habitats naturels et les espèces d'intérêt communautaire et suivre des bio-indicateurs adaptés pour évaluer régulièrement leurs états de conservation.
Action 4	Poursuivre la préservation des mares temporaires et veiller à la pérennité de la population de pélobate cultripède. Réfléchir à une continuité écologique de l'habitat notamment en proposant des zones à restaurer.
Action 5	Poursuivre l'accompagnement d'une gestion agro-pastorale extensive des prairies de fauches d'intérêt communautaire.
Action 6	Poursuivre la préservation et la restauration les habitats naturels d'intérêt communautaire du massif dunaire et de l'arrière dune en gérant le public et en s'adaptant aux changements climatiques.
Action 7	Poursuivre la réflexion pour la restauration des habitats naturels d'intérêt communautaire de la ripisylve du fleuve côtier de « la Riberette ».
Action 8	Préserver les habitats naturels d'intérêt communautaire du site des diverses formes de pollution (dépôts sauvages ; macro-déchets, squats, invasives) ou tout autre dégradations volontaires (destruction, dérangements).
Action 9	Informier, sensibiliser et accompagner les acteurs professionnels (services municipaux, clubs de plage, campings) et l'ensemble des usagers (locaux, touristes et chasseurs) pour une meilleure prise en compte des enjeux patrimoniaux du site et la préservation des habitats naturels et des espèces d'intérêt communautaire.

Prévisionnel de la dépense 2024 selon les termes de la convention Commune / Parc naturel marin du golfe du Lion 2022-2025	Coût (TTC)
PERSONNEL & HEBERGEMENT - frais d'accueil pour l'ensemble des effectifs (partie communale)	
Postes co-animateurs du site (1 ETP). Frais d'hébergements. Gestion hiérarchique.	52 227
Total 1	52 227
Frais annexes, matériel, fournitures, prestations de service, concourant à la mise en oeuvre du programme (partie communale)	
Véhicule de service, frais de déplacements et entretien. Fournitures diverses	5 700
Opérations de protection (études et interventions sur le site)	
Étude poissons 2ème tranche (FDP 66)	8 430
Étude Oiseaux comme bio-indicateurs (GOR)	1 440
Suivi Libellules (GOR)	3 450
Gestion des données (FRNC)	3 600
Matériels pour la restauration des prairies de fauche	7 000
Matériels pour la restauration des mares	1 500
Supports de communication (guide nature)	5000
Total 2	36 120
TOTAL Commune 2024 (mission Natura 2000)	88 347



Directive cadre

Stratégie pour le milieu marin

DCSMM

Crédits photos

Sentinelle 2, Office français de la biodiversité ; B. Ferrari et R. Hubert / Office français de la biodiversité (p. 1)
A. Martin / Office français de la biodiversité (p. 2, 3)
T. Auga-Bascou, B. Ferrari / Office français de la biodiversité (p. 4, 5)
Mairie d'Argelès-sur-Mer (p. 7)
Office français de la biodiversité (p. 8)
Office français de la biodiversité, Edikom (p. 10)
A. Martin, V. Magenti, X. Rozec / Office français de la biodiversité (p. 12, 13)
T. Auga-Bascou, M. Morineaux / Office français de la biodiversité (p. 14, 15)
E. Gemelh / Office français de la biodiversité (p. 16)
A. Martin / Office français de la biodiversité ; J.C. Hodeau (p. 18, 19)
G. Agin / Office français de la biodiversité (p. 20)
I-Sea, Office français de la biodiversité ; EFGL (p. 22, 23)



Parc naturel marin du golfe du Lion
2 impasse Charlemagne
66 700 Argelès-sur-Mer

04 68 68 40 20
parcmarin.golfe-lion@ofb.gouv.fr

www.parc-marin-golfe-lion.fr
www.facebook.com/parc.naturel.marin.golfedulion

